

L'ASSURANCE À LA PERSONNE POUR VOS FINANCEMENTS
EN CRÉDIT-BAIL, LOA ET LOCATION FINANCIÈRE

FACILIS JAUNE & FACILIS JAUNE TOTAL

Qui prendra en charge
mes loyers en cas
de décès, de PTIA (1)



Qui prendra en charge
mes loyers en cas
d'ITT (2)



L'ASSURANCE FACILIS JAUNE C'EST :

UNE GARANTIE

DÉCÈS

PERTE TOTALE ET
IRRÉVERSIBLE
D'AUTONOMIE
(PTIA)

LES POINTS CLÉS :

- **Une adhésion simple et rapide :** aucune formalité médicale (pour tout encours (3) financé inférieur à 50K€)
- **Une garantie accident** qui prend effet sans délai de carence. Vous êtes couvert dès le démarrage du contrat.
- **Une notion d'assuré très large :** dirigeant, caution, personne indispensable à votre activité.
- **Une franchise limité à 30 jours en ITT**
- **Des cotisations fixes** pendant toute la durée de votre financement.

L'ASSURANCE FACILIS JAUNE TOTAL, C'EST :

UNE GARANTIE

DÉCÈS

PERTE TOTALE ET
IRRÉVERSIBLE
D'AUTONOMIE
(PTIA)

INCAPACITÉ
TEMPORAIRE DE
TRAVAIL (ITT)

(1) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) : Est considéré en PTIA, l'assuré reconnu inapte à tout travail à la suite d'une maladie ou d'un accident et définitivement incapable de se livrer à une activité, même de surveillance ou de direction, susceptible de lui procurer salaire, gain ou profit, et devant avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer au moins trois des quatre actes ordinaires de la vie courante (se laver, se vêtir, se nourrir, se déplacer).

(2) Incapacité temporaire totale de travail (ITT) : est considéré en ITT, l'assuré se trouvant temporairement, à la suite d'une maladie ou d'un accident, dans l'impossibilité complète, constatée médicalement, d'exercer son activité professionnelle depuis au moins 30 jours consécutifs (période de franchise), sous réserve qu'au 1^{er} jour d'arrêt de travail, l'assuré exerce effectivement une activité professionnelle rémunérée ou perçoive des allocations Assedic ou d'organismes assimilés.

(3) La notion d'encours est le montant déjà assuré restant dû lors de la souscription à un nouveau financement.



BNP PARIBAS
LEASING SOLUTIONS

Business is ON*

*Accélérateur de business

POUR ALLER PLUS LOIN

Il suffit simplement de formuler votre demande en indiquant :



- 1 Les caractéristiques du financement
- 2 L'identification du ou des assuré(s) et de l'adhérent
- 3 L'option d'assurance choisie (jaune ou jaune total)
- 4 Une déclaration d'état de santé (4)

(4) Lorsque l'encours est >200 000 € HT, un examen médical est exigé.

BNP Paribas S.A.

BNP Paribas, S.A. au capital de 2.494.005.306 euros - Siège social: 16 Bld des Italiens 75009 Paris - immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris Identifiant CE FR76662042449 - ORIAS n° 07 022 735

NATIOCREDIMURS

Mandataire d'intermédiaire en assurances avec Garanties Financières et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des assurances, immatriculé au registre des intermédiaires d'assurance (www.orias.fr) - N° Orias : 09 050 742.
SNC au capital 22 800 000 euros - 12, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex 332 199 462 RCS Nanterre - code NAF 6491Z - code TVA FR28332199462 <http://leasingsolutions.bnpparibas.com>

FACILIS JAUNE :

En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, l'assurance soldera intégralement votre financement :



- Vous dégagez vos proches de toute obligation financière vis-à-vis de BNP Paribas Leasing Solutions.
- Vous assurez la poursuite de votre activité avec le maintien dans l'entreprise du matériel financé.

FACILIS JAUNE TOTAL :

En cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail, l'assurance prendra en charge le remboursement de vos loyers pendant votre arrêt de travail :



- Sécurisez votre Trésorerie dès le 31^e jour d'arrêt total de travail (ITT), l'assurance prend en charge le remboursement de vos loyers pendant votre arrêt de travail, dans une limite de garantie mensuel de 6 500 € par mois durant 24 mois.

En cas de décès ou de PTIA, l'assurance Facilis Jaune Total couvre le préjudice supporté par votre entreprise à hauteur de :



- La quotité assurée.
- D'un encours assuré inférieur à un capital de 750 000 €.



BNP PARIBAS
LEASING SOLUTIONS

Business is ON*

*Accélérateur de business